

**PROGRAMME DE STABILISATION  
ET DE PROTECTION D'UNE PARTIE DES FALAISES DE QUÉBEC**

**ANNEXE**

**TRAVAUX DE CORRECTION**

**Les travaux de stabilisation comprenant principalement les ouvrages suivants :**

- ◆ **L'écaillage de rocher** consiste à enlever et à disposer de manière sécuritaire sur un palier de la falaise ou au pied de l'escarpement tout bloc de moins de 0,5 mètre cube (m<sup>3</sup>) et débris de rocher lâche fracturé ou détachable au moyen de barres d'écaillage conventionnelles.
- ◆ **La désagrégation** consiste à briser un gros bloc (généralement volume > 1m<sup>3</sup>) sans explosion afin d'obtenir des débris de plus petites dimensions et donc plus faciles à manipuler. Étant donné la proximité des résidences au pied de l'escarpement, l'emploi d'explosif n'est pas permis.
- ◆ **Le treillis de protection** consiste à mettre en place un treillis métallique fixé au roc au moyen de goujons d'ancrage. Lorsque cette mise de treillis est nécessaire, il devra y avoir plantation de plantes grimpantes (vignes vierges « engelmannii ») à la base du treillis ou dans les insertions possibles de la falaise, à raison de un (1) plan par mètre linéaire à la base. Cette opération vise à redonner à la falaise son aspect naturel. Toutes les vignes à planter devront être cultivées en contenant de un (1) gallon. Les coûts inhérents à cette plantation font partie des coûts admissibles à la subvention.
- ◆ **L'ancrage du roc** consiste à fixer en place les plans de roc et les gros blocs (généralement > 1 m<sup>3</sup>) au moyen de boulons d'ancrage installés par forage.
- ◆ **La barrière élastique** consiste à mettre en place une clôture métallique ancrée dans le roc et conçue pour résister aux chutes de blocs et de débris rocheux.

**Les travaux de protection comprennent principalement les ouvrages suivants :**

- ◆ **Le remblai de protection** consiste à ériger un monticule conçu pour bloquer la chute de blocs et de débris rocheux.
- ◆ **L'installation de glissière de béton** et de glissière surmontée de barrière métallique.
- ◆ **La construction, la réparation et le rehaussement de mur de soutènement ou de protection** conçu en fonction des éboulements rocheux possibles.